

# Imposition individuelle

NON



## LOI FÉDÉRALE SUR L'IMPOSITION INDIVIDUELLE

# Une réforme fiscale mal calibrée pour l'économie et les familles

La loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle (FF 2025 2033) réforme le système fiscal fédéral en instaurant une imposition des personnes physiques indépendamment de l'état civil, remplaçant la taxation conjointe des couples mariés par une imposition individuelle. L'UVAM invite à voter NON à cette loi, car elle présente des risques économiques et sociaux significatifs et répond insuffisamment aux besoins des PME, des familles et des cantons.



**Yasmine Pupet**

Tribune économique

Passer à une imposition totalement individuelle implique un changement substantiel du système de déclarations fiscales. Selon certaines estimations indépendantes, cela pourrait augmenter le nombre de déclarations à traiter d'environ 1,7 million, ce qui suppose des coûts administratifs supplémentaires pour les administrations fiscales cantonales et fédérales, déjà sous pression.

Pour les PME et les artisans, ces adaptations impliquent non seulement de nouvelles contraintes de conformité, mais aussi un risque de complexification du calcul des impôts des dirigeants, qui doivent déjà gérer des charges liées à la main-d'œuvre, aux cotisations sociales et à la compétitivité. Une réforme fiscale de cette ampleur doit être soigneusement calibrée; or, telle qu'elle est formulée, elle manque de garanties claires sur ces aspects.

## Risques pour la cohésion familiale et la prévisibilité fiscale

Outre les effets sur les couples mariés, la réforme pourrait modifier les incitations fiscales liées à des choix familiaux sans offrir de solutions complètes pour atténuer ces impacts. Certes, certaines mesures, comme des ajustements de barèmes et de déductions, sont discutées, mais elles n'ont pas été clairement intégrées de façon équilibrée dans le texte de loi actuellement soumis au référendum.

De plus, une transformation aussi profonde de l'imposition, sans expérimentation cantonale étendue ni consensus social large, introduit une incertitude pour les ménages et les entreprises, qui ont planifié leurs finances sur la base du système actuel.

## Une approche trop limitée des enjeux fiscaux contemporains

L'UVAM reconnaît que le système fiscal suisse doit évoluer pour refléter les réalités des structures familiales modernes et encourager l'activité professionnelle. Cependant, une réforme fondamentale du mode d'imposition ne peut pas se limiter à une substitution mécanique du principe de taxation conjointe par une imposition individuelle sans cadre garantissant l'équité et la stabilité. Les enjeux de compétitivité fiscale, d'attraction des talents internationaux et de soutien aux petites entreprises ne sont pas résolus de manière convaincante par ce texte. ■

## En bref

### L'UVAM VOUS INVITE À VOTER NON À LA LOI FÉDÉRALE SUR L'IMPOSITION INDIVIDUELLE, CAR...

- elle modifie profondément la fiscalité sans garanties claires d'équité pour toutes les familles;
- elle risque d'augmenter la charge administrative pour les autorités et les contribuables;
- certaines familles à un seul revenu pourraient voir leur charge fiscale augmenter;
- elle introduit de l'incertitude et de la complexité pour les PME et les artisans.